

## COMMUNE DE VILLEBERNIER

### COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 23 octobre 2018 à 20 h 00

*Sous la présidence de Mme Christiane PELLETIER, Maire*

#### **Rapport de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'évaluation des charges transférées)**

Les communes ont transférées des compétences à la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire qui va en assurer la gestion et par conséquent demander une participation financière aux communes.

La C.L.E.C.T doit adopter la méthodologie mise en place pour déterminer ces charges.

Le conseil n'émet pas d'opposition sur le rapport présenté de la C.L.E.C.T.

#### **PADD (Projet d'aménagement et de développement durable)**

Ce dossier a été soumis au conseil communautaire de 27 septembre 2018 et doit donc faire l'objet d'un débat dans les 4 mois suivants dans les conseils municipaux.

Le conseil débat sur la présentation de ce PADD en faisant remarquer que le sentier pédestre des bords de Loire Saumur, Villebernier, Varennes n'est toujours pas pris en compte.

#### **PPRi : enquête publique jusqu'au 7 novembre 2018**

Mme GRIMAUD commissaire enquêteur sera en mairie de Villebernier le mercredi 7 novembre 2018 de 9 h à 12 h.

Le conseil demande collectivement que le lot 15 du Hameau des Iris et les Sorinières situées actuellement en réserve foncière soient gardés dans l'enveloppe urbaine.

#### **Révision de la charte du PNR**

La charte actuelle prend fin en 2023, des rencontres territoriales sont programmées :

Brain sur Allonnes, salle des loisirs le 15 décembre 2018.

#### **PEDT – plan mercredi**

PEDT intercommunal préparé par l'EVS pour 3 ans sans le plan mercredi. Nous fonctionnons actuellement avec VIVADO.

#### **EVS (Espace de Vie Sociale)**

Transport solidaire à partir de janvier 2019

#### **SIVM :**

Nouvelle délibération pour le montant de la participation au SIVM du Pays Allonnais. Villebernier avait refusé les 2 € par habitant demandés. Chaque conseil doit donc délibérer pour rester à 1 € par habitant.

#### **Atelier communal de la zone artisanale :**

Le droit de préemption a été mis en œuvre pour l'achat du local EPAGNEUL sur la zone artisanale au prix de 25 000 €. Signature de l'acte le 6 décembre 2018.

#### **Algéco : installation et aménagement du site**

Livraison le 25 octobre 2018 chemin du Paradis.

#### **Café ligérien :**

Devis BTMC 49 pour l'escalier extérieur entre café et Trimoreau : 3 295.20 € TTC. Accord du conseil moins 1 opposition.

Contrôle SOCOTEC : Vérification initiale des installations électriques 300 €.  
Date d'ouverture samedi 27 octobre 2018.

**Recensement de la population :**

Le conseil vote les indemnités suivantes pour 2019 :

200 € brut pour le coordonnateur

800 € brut pour les agents recenseurs qui seront au nombre de 3.

La subvention à percevoir de l'INSEE est de 2 807 €

**Création d'un poste d'ATSEM pour classe maternelle :**

Accord du conseil. Recrutement à faire pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Centenaire du camp américain :**

Pas de changement de nom de rue. « chemin des Américains - camp 1918-1919 »

Commémoration le 10 novembre 2018 à 10 h 30 à la zone artisanale avec la participation de la Banda, de la Chorale et du CMJ.

**Compte rendu des commissions.**

Election du nouveau CMJ le 19 novembre 2018.

Alarme incendie pour l'école primaire suite à incendie. Devis DAAC 690.00 € TTC. Accord du conseil moins une opposition.

Logement T4 au dessus de l'école maternelle libre à partir du 16 décembre 2018

**Affaires diverses :**

11 novembre rassemblement à 12 h. Office religieux à 10 h 30 à Allonnes.

Subvention pour les sinistrés de l'Aude : vote de 300 €

Changement de fournisseur de téléphonie : passage avec VISTANDCOM.

Compteurs Linky : installation en cours sur la commune par l'entreprise Solution 30.

Cheminement piétonnier sur Saumur clôturé par un riverain, rendant le site difficilement praticable.

Obtention de 5 arbres gratuits par le CPIE à planter sur le site du Port Roux.

Bibliothèque vente de livres au profit du Téléthon.

*Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en application de l'article 56 de la Loi du 5 Avril 1984.*

A Villebernier, le 24 octobre 2018  
Le maire, Christiane PELLETIER



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Christiane Pelletier", written in a cursive style.